



Communiqué de presse
Paris, le 7 février 2018

Prévention et bien vieillir : une nouvelle étude de l'INSERM confirme le lien entre le déficit auditif et les « 3 D » (dépendance, démence, dépression)

Être déficient auditif ce n'est pas seulement être coupé des autres, c'est aussi vivre douloureusement et majorer le risque de perdre son autonomie. Les travaux récents du Pr Amieva confirment que les malentendants appareillés courent un risque moindre de dépendance, de démence et de dépression que ceux qui ont le même handicap et ne sont pas équipés.

Le Professeur Hélène Amieva, épidémiologiste à l'Unité INSERM 1219 « *Bordeaux Population Health Center* », le Professeur Jean de Kervasdoué et le Docteur Laurence Hartmann, économistes de la santé au CNAM, et Luis Godinho, président du Syndicat National des Audioprothésistes (UNSAF), ont présenté ce mercredi 7 février 2018, la première étude au long cours sur le décès, la dépression, la démence et la dépendance associés à un déficit auditif déclaré chez les personnes âgées.

Cette nouvelle étude « *Décès, dépression, démence et dépendance associée à un déficit auditif déclaré* » menée par le Pr Hélène Amieva et son équipe, réalisée chez 3 777 personnes âgées de plus de 65 ans sur 25 ans, consolide les études précédentes, de portée plus limitée.

Avec un suivi exceptionnel de 25 ans, cette nouvelle étude confirme l'existence chez les sujets rapportant des problèmes auditifs d'un risque accru de dépression (chez les hommes) mais aussi de dépendance et de démence. De plus cette étude montre pour la première fois, que pour les sujets utilisant des appareils auditifs, le sur-risque lié aux « 3 D » (dépression, dépendance, démence) est absent.

Elle constitue une source d'espoir pour plus de trois millions de personnes pouvant bénéficier d'un équipement auditif dans notre pays, de pouvoir échapper à la « double peine » du déficit auditif auquel s'ajouteraient les « 3D » s'ils n'étaient pas équipés. Rares sont les facteurs facilement « modifiables », ayant à la fois un effet positif sur la cognition, la santé mentale, la dépendance, et, au-delà, sur les comptes sociaux...

En effet, les économistes de la santé Jean de Kervasdoué et Laurence Hartmann avaient évalué en 2015 que « *sans appareillage, le coût du déficit auditif s'élèverait à 23,4 milliards d'euros* » pour la société. Ainsi, ils estiment que le retour sur investissement pour les fonds publics est de 10 euros gagnés pour un 1 euro investi au titre de la valeur sociale des incapacités et du coût supplémentaire des soins évités, démontrant ainsi le « *rendement élevé pour les fonds publics* » de l'investissement dans l'audioprothèse.

D'un point de vue à la fois humain et économique, l'urgence d'agir est forte car désormais on ne peut plus dire « je ne savais pas ». La pertinence de l'amélioration de la prise en charge de l'audioprothèse, prévue par le Gouvernement dans le cadre du « reste à charge zéro », est ainsi largement confirmée par cette étude et sera décisive dans les stratégies de prévention liées au « bien vieillir ».

Le Collège national d'audioprothèse et l'UNSAF sont prêts à apporter une contribution déterminée¹.

Source de l'étude scientifique :

Death, Depression, Disability, and Dementia Associated With Self-reported Hearing Problems: A 25-Year Study
Hélène Amieva, Camille Ouvrard, Céline Meillon, Laetitia Rullier, Jean-François Dartigues
The Journals of Gerontology: Series A, , glx250, <https://doi.org/10.1093/gerona/glx250>

¹ Communiqué UNSAF du 22.01.2018 « *Vers le "reste à charge zéro" en audioprothèse : les propositions de l'UNSAF* » : http://www.unsaf.org/doc/CP_Unsaf_-_Vers_le_RAC_zero_-_22_01_2018.pdf

À propos du CNA

Le Collège National d'Audioprothèse veille à la qualité technique, scientifique et pédagogique de l'enseignement de la profession d'audioprothésiste et assure la représentation et la défense des intérêts déontologiques et moraux des audioprothésistes.

Dans ses formations, le CNA organise un enseignement post-universitaire auquel participent plus de 1000 professionnels. Il est présidé depuis 2015 par Stéphane Laurent.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.college-nat-audio.fr

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 3 500 audioprothésistes de France, quel que soit leur mode d'exercice (libéraux et salariés). Il siège notamment à [l'Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie. L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#). Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Luis Godinho - 06.88.88.07.83 - contact@unsaf.org